

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 89

Année scolaire : 2020-2021

Nombre de membres du CA : 29

Quorum : 15

Nombre de présents : 20

Le conseil d'administration

Convoqué le : 05/05/2021

Réuni le : 17/05/2021

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

BASKET : La présente convention a pour objet de déterminer les conditions et les modalités de la mise à disposition à titre gratuit par le Département au profit de l'utilisateur, de la cour et les panneaux de basket du collège Alexandre Soljenitsyne à Aizenay, en vue de séances d'entraînement du Basket Club Aizenay les mercredis après-midis de 13 heures 15 à 17 heures 30, les samedis après-midis de 13 heures 00 à 15 heures 15, et les dimanches matins de 10 heures 30 à 13 heures 30, à compter du mercredi 14 avril 2021 jusqu'à la date de levée de l'interdiction d'utiliser des salles de sports et au plus tard le 4 juillet 2021 inclus.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	20
Pour :	20
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0